



# SIAEP de Vic Fezensac

## EAU POTABLE

Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'eau potable

## Exercice 2022

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le



ID : 032-213204621-20230914-DCM2023\_44-DE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Eaux brutes .....	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	7
1.6.	Eaux traitées .....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022 .....	8
1.6.2.	Production .....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	10
1.6.5.	Autres volumes .....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	12
2.1.	Modalités de tarification .....	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	13
2.3.	Recettes .....	15
3.	Indicateurs de performance .....	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	21
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers.....	22
4.3.	État de la dette du service.....	22
4.4.	Amortissements .....	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	24
5.1.	.....ents à un fonds de solidarité (P109.0) .....	24
6.	.....	25

RF  
 AUCH

Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
 032-200093920-DE\_2023\_012-DE

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP de Vic Fezensac (2021)
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transfert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Antras, Barran, Bazian, Belmont, Biran, Caillavet, Callian, Castillon-Debats, Cazaux-d'Anglès, Jegun, Le Brouilh-Monbert, Marambat, Ordan-Larroque, Préneron, Riguepeu, Roquebrune, Saint-Jean-Poutge, Tudelle, Vic-Fezensac
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui,  Non  
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service  Oui,  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui,  Non

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  Régie par Régie à autonomie financière

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 9 425 habitants au 31/12/2022 (9 198 au 31/12/2021).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 539 abonnés au 31/12/2022 (5 687 au 31/12/2021).

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022
Antras	47	34
Barran	425	413
Bazian	79	78
Belmont	108	103
Biran	229	224
Caillavet	103	100
Callian	26	27
Castillon-Debats	173	169
Cazaux-d'Anglès	76	74
Jegun	721	724
Le Brouilh-Monbert	127	126
Marambat	208	208
Ordan-Larroque	420	413
Préneron	70	69
Riguepeu	115	113
Roquebrune	130	128
Saint-Jean-Poutge	190	186
Tudelle	36	35
Vic-Fezensac	2298	2315
<b>Total</b>	<b>5 611</b>	<b>5 539</b>

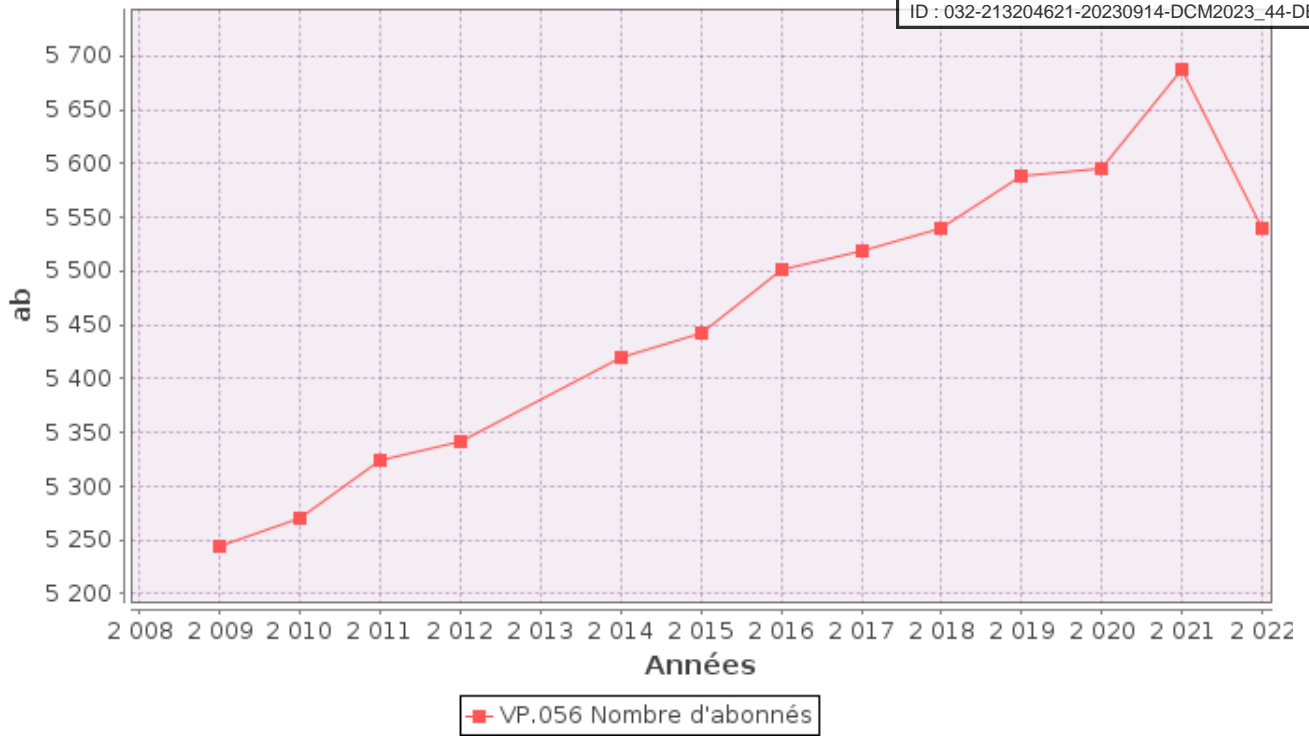
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 7,69 abonnés/km au 31/12/2022 (7,9 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,7 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,62 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 112,59 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022. (106,46 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021).

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



La production est assurée par le syndicat mixte TRIGONE.

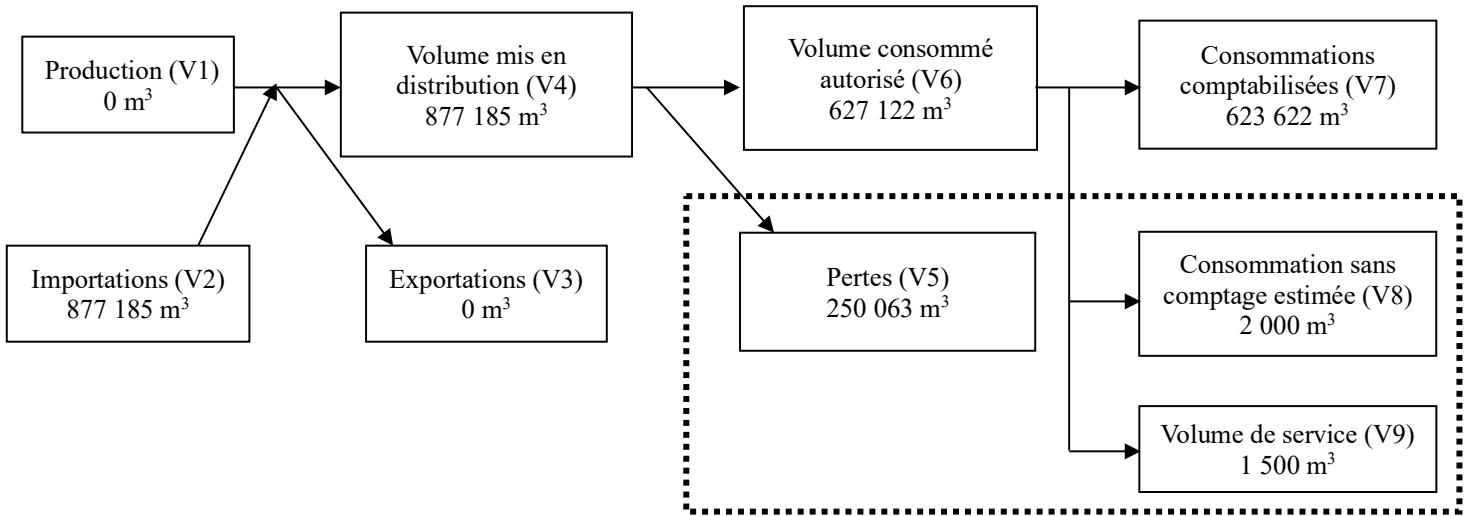
La station de pompage est située à Plhéaut (32190 St Jean Poutge)

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022

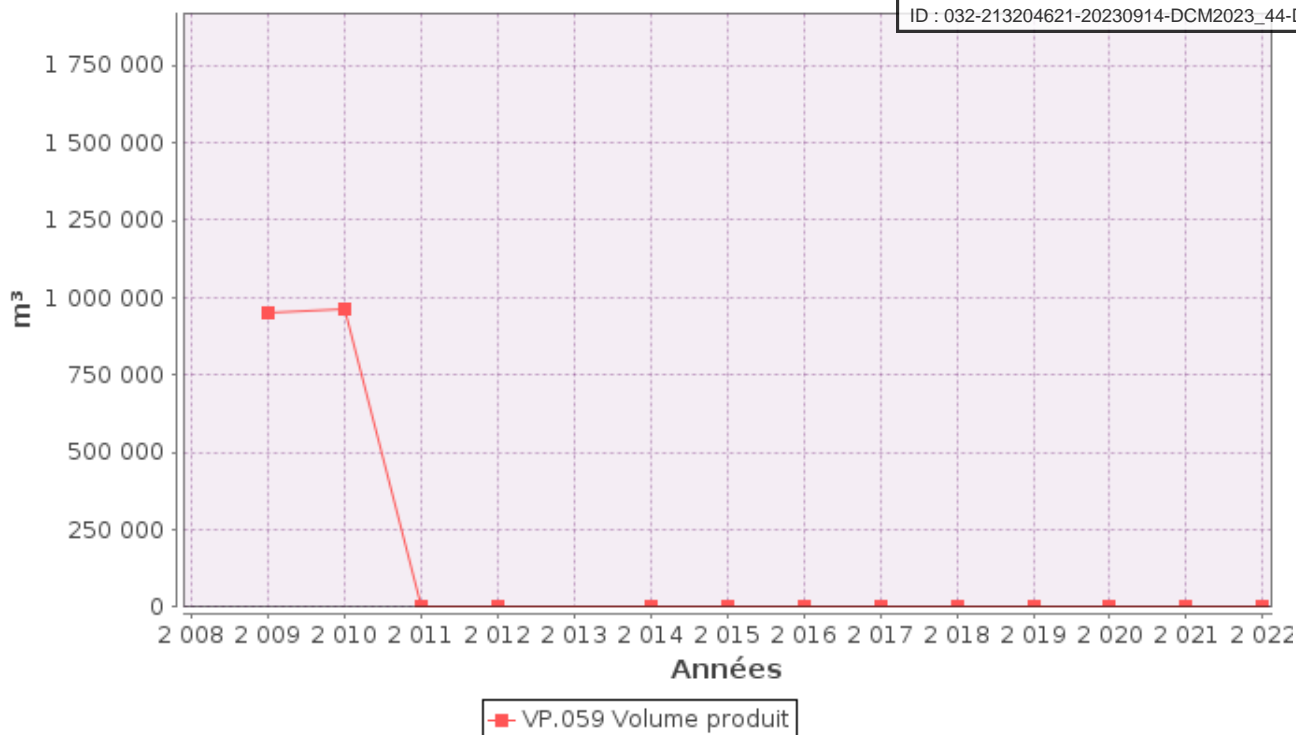


### 1.6.2. Production



Produit par le syndicat mixte TRIGONE depuis le 01/01/2011

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
TRIGONE	834 692	877 185	5,1 %	100
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>834 692</b>	<b>877 185</b>	<b>5,1%</b>	<b>100</b>

RF  
AUCH

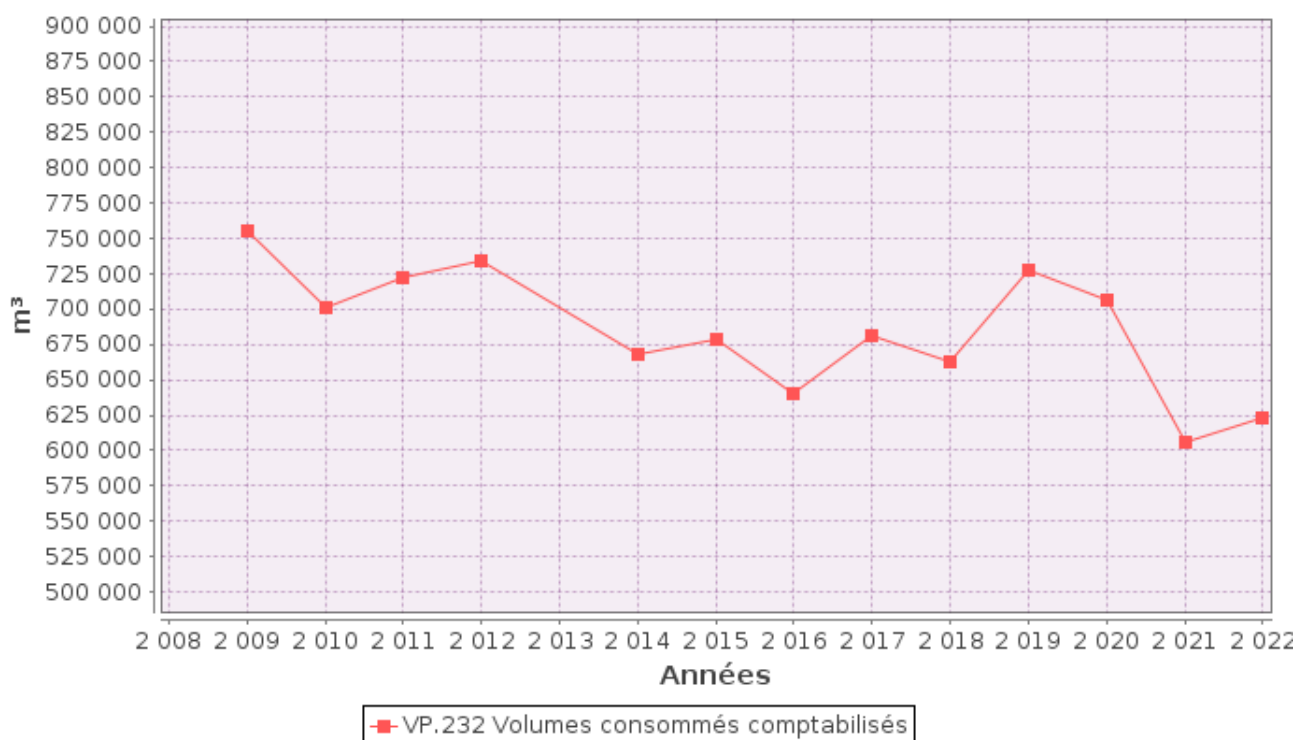
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	605 453	616 681	1,9%
Abonnés non domestiques	0	6 941	___%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>605 453</b>	<b>623 622</b>	<b>3%</b>
Service de <sup>(2)</sup>			
Service de <sup>(2)</sup>			
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>___%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.  
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



## 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 500	2 000	33,3%
Volume de service (V9)	1 300	1 500	15,4%

## 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	608 253	627 122	3,1%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 720 kilomètres au 31/12/2022 (720 au 31/12/2021).

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 25 au 01/01/2022  
 30 au 01/01/2023

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	89,7 €	89,7 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,47 €/m <sup>3</sup>	1,54 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	€	€
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m <sup>3</sup>	0,07 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	____ €/m <sup>3</sup>
	Autre Redevance prélèvement CACG	0,01 €/m <sup>3</sup>	0,01 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 29/09/2022 effective à compter du 01/10/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 29/09/2022 effective à compter du 01/10/2022 fixant les frais d'accès au service

RF  
 AUCH

Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
 032-200093920-DE\_2023\_012-DE

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	89,70	89,70	0%
Part proportionnelle	176,40	184,80	4,76%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	266,10	274,50	3,15%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle			
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire			
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	8,4	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	
VNF Prélèvement : .....	0,00	—	
Autre : redevance CACG	1,20	1,20	
TVA	16,88	17,80	
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	57,68	67,00	
<b>Total</b>	<b>323,78</b>	<b>341,50</b>	
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,70</b>	<b>2,84</b>	<b>5,18 %</b>

**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

RF  
 AUCH

Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
 032-200093920-DE\_2023\_012-DE

Commune	Prix au 01/01/2023	
	en €/m <sup>3</sup>	en €/m <sup>3</sup>
Antras	2,70	2,84
Barran	2,70	2,84
Bazian	2,70	2,84
Belmont	2,70	2,84
Biran	2,70	2,84
Caillavet	2,70	2,84
Callian	2,70	2,84
Castillon-Debats	2,70	2,84
Cazaux-d'Anglès	2,70	2,84
Jegun	2,70	2,84
Le Brouilh-Monbert	2,70	2,84
Marambat	2,70	2,84
Ordan-Larroque	2,70	2,84
Préneron	2,70	2,84
Riguepeu	2,70	2,84
Roquebrune	2,70	2,84
Saint-Jean-Poutge	2,70	2,84
Tudelle	2,70	2,84
Vic-Fezensac	2,70	2,84

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 644 651,50 m<sup>3</sup>/an (613 280 m<sup>3</sup>/an en 2021).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

Faire face à l'inflation importante des différentes fournitures

(+15  
cts)

### 2.3. Recettes et dépenses de la collectivité (Section de Fonctionnement)



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers avec taxes	1 470 864,97	1 679 921,00	
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 470 864,97</b>	<b>1 679 921,00</b>	
Recettes liées aux travaux	55 484,59	72 578,73	
Contribution exceptionnelle du budget général	329 416,77	373 894,05	
Autres recettes (préciser)	94 112,15	84 479,82	
<b>Total autres recettes</b>	<b>452 830,77</b>	<b>530 952,60</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>1 949 878,01</b>	<b>2 210 873,65</b>	

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 1 679 921,00 € (1 470 864 € au 31/12/2021).

#### Dépenses de la collectivité :

Type de dépenses	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Charges à caractère général	678 701,69	745 265,04	
Charge de personnel et assimilés	248 359,94	256 795,00	
Atténuation de produits	224 862,00	273 467,00	
Autres charges de gestion courante	37 330,15	48 992,36	
Charges financières	16 424,05	13 455,42	
Charges exceptionnelles	13 421,48	664,45	
Autres charges exceptionnelles-provisions	37 115,01	35 902,00	
Dotations aux amortissements	319 769,64	331 634,09	
<b>Total des charges</b>	<b>1 575 983,96</b>	<b>1 706 175,36</b>	

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	20	0	31	0
Paramètres physico-chimiques	20	0	31	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obte  
dispos

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-



5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	80%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>96</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également

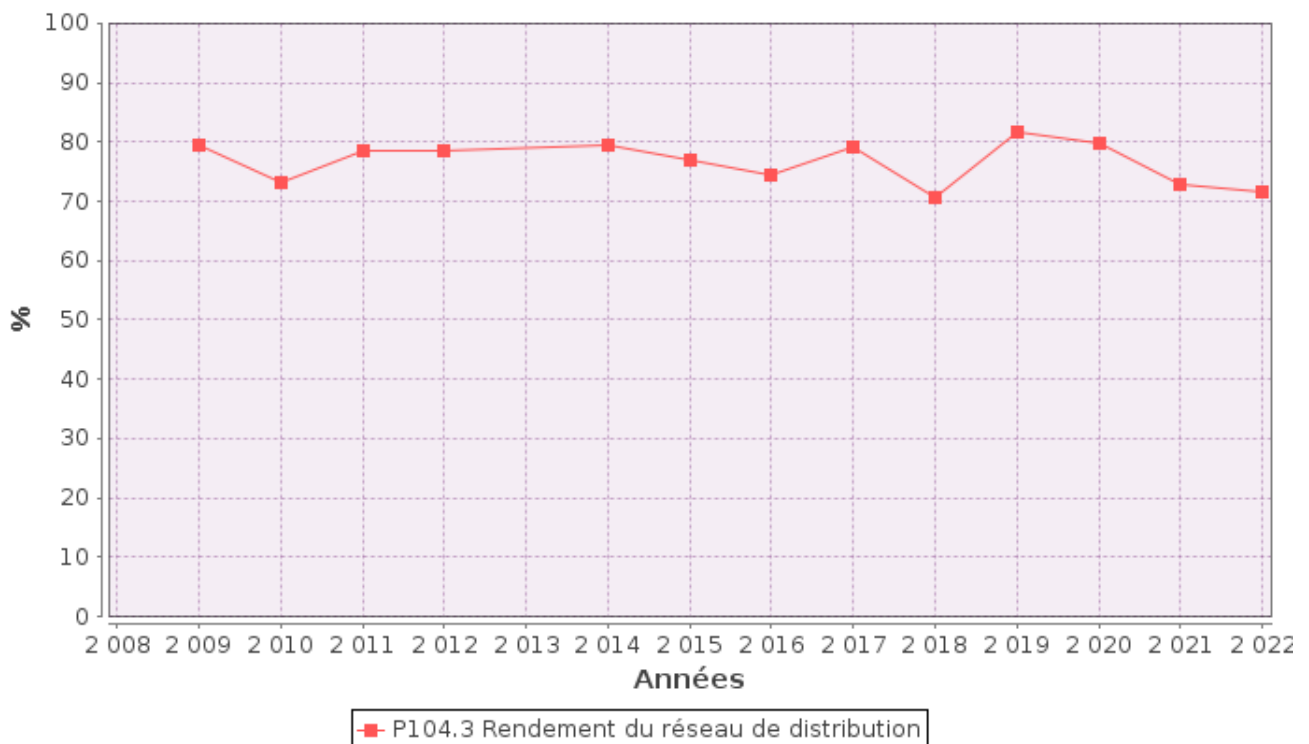
RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	72,9 %	71,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	2,31	2,39
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	72,5 %	71,1 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1 m<sup>3</sup>/j/km (0,9 en 2021).

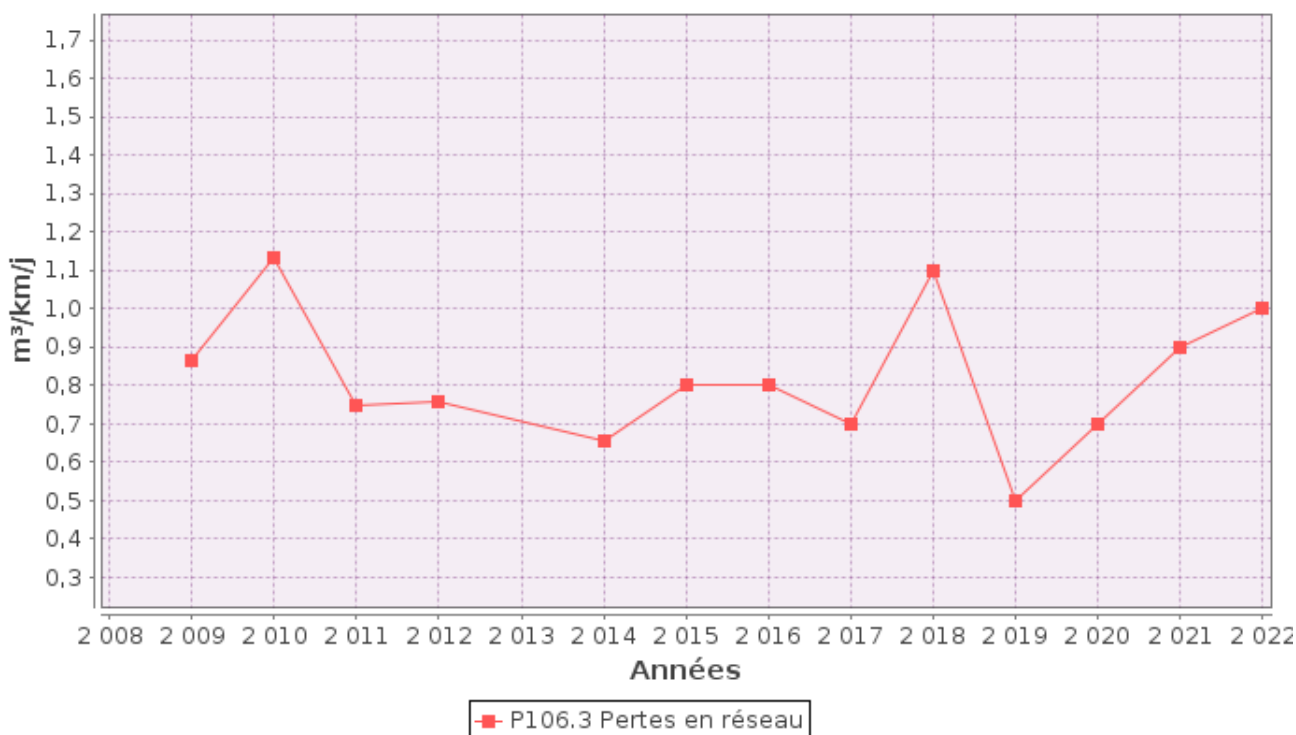
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 1 m<sup>3</sup>/j/km (0,9 en 2021).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est calculé, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
 032-200093920-DE\_2023\_012-DE

de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections et branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	1	0	0,66	1,08	2,30

Au cours des 5 dernières années, 5,5 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,15% (0,15 en 2021).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% (100% en 2021).

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	5611	5538
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	12	7
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	31	24
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,55	0,43

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	790 871	615 902
Montants des subventions en €	0	0

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	344 880,52	271 452

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 331 634,09 € (319 769,64 € en 2021).

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Schéma directeur	250 000	0
Étanchéité château d'eau Ordan Larroque et renforcement alimentation / refoulement	500 000	0

#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur	2023/2024	250 000
Travaux Ordan Larroque	2023/2024	500 000

RF  
 AUCH

Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
 032-200093920-DE\_2023\_012-DE

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a abandonné et/ou versés à un fonds de solidarité la somme de 0 € soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0,0312 €/m<sup>3</sup> en 2021).

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9 198	9 425
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,7	2,69
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91	96
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,9%	71,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,9	1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,9	1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,15%	0,15%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0312	0

RF  
AUCH

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/06/2023  
032-200093920-DE\_2023\_012-DE